



Gouvernement du Sénégal



Système des Nations Unies

**Intitulé du programme conjoint :** Promotion de l'emploi des jeunes intégrant la variable migratoire

**Effet(s) PNUAD 2012 -2018 :**

**Effet 1 :** D'ici 2018, des initiatives de croissance inclusive génératrice d'emplois durables et décents sont renforcées et procurent des revenus aux populations (hommes, femmes et jeunes).

**Extrant 1.4 :** Le dispositif d'accompagnement en faveur des PME/PMI est rationalisé

**Effet 8 :** D'ici 2018, les institutions nationales (centrales, territoriales et locales) ont les capacités pour promouvoir la gouvernance des politiques et programmes de développement humain d'une manière participative, transparente, équitable et en conformité des engagements nationaux.

**Extrant 8.13 :** Les institutions nationales et la société civile à tous les niveaux sont capables de planifier et évaluer des politiques et programmes à l'attention des communautés, des groupes marginalisés et des populations migrantes y compris les budgets sur la base des analyses quantitatives et qualitatives des données socio-démographiques ventilées par sexe.

**Effet(s) du Programme Conjoint:**

1. Le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes est rationalisé et optimisé
2. La cartographie des métiers utiles dans le cadre de la mise en œuvre du PSE est réalisée
3. le développement des compétences est promu, à travers des programmes de renforcement de l'employabilité des jeunes
4. Un dispositif de promotion de l'emploi rural est mis en place

Durée du programme: 2 ANS 8 mois

Dates prévues pour le commencement et la fin: Mars 2016 - décembre 2018

Option de gestion des fonds: Gestion parallèle des fonds propres et gestion canalisée des fonds mobilisés

Chef de file : BIT

Agent administratif : ANPF1

Budget estimatif total\*: **5.000.000** US\$ (Avec les couts de l'unité de gestion)

Dont:

1. Budget financé: **1.000.000** US\$ (sans les couts de l'unité de gestion) représentant la contrepartie nationale

2. Budget non financé: **4000000.** US\$

\* Le budget estimatif total comprend les dépenses au titre du programme, y compris les dépenses staff agence, et les dépenses d'annui indirect

Sources du Budget :

• BIT	975.000 US\$
• FAO	530.000US\$
• OIM	405.000 US\$
• UNFPA	105.000 US\$
• ONUDI	830.000 US\$
• UNESCO	130.000 US\$
• UNCDF	400.000US\$
• PNUD	625.000 US\$

Approuvé au Nom

Du Gouvernement :

Le Ministre de l'Économie  
des Finances et du Plan



Titre : \_\_\_\_\_ Signature 27 JUN 2016. date



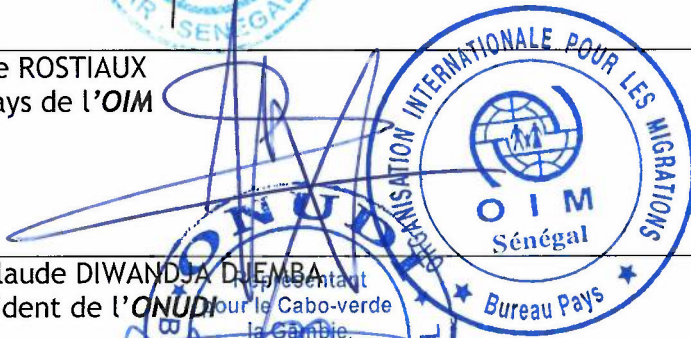
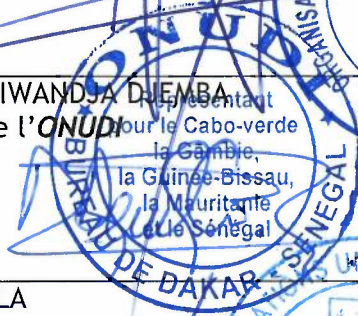


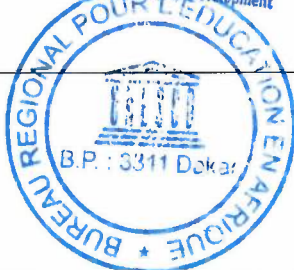

Du Système des Nations Unies :



**F. Bintou DJIBO**  
Coordonnateur Résident

Titre : \_\_\_\_\_ Signature  date

- 2 JUN 2016

<p><b>Organisme(s) des Nations Unies</b></p>
<p>Monsieur François MURANGIRA          Directeur Equipe d'Appui Technique du BIT  <i>Signature</i></p> 
<p><i>Date et Sceau :</i></p> <p>Monsieur Vincent MARTIN          Représentant Résident de la FAO  <i>Signature</i></p> 
<p><i>Date et Sceau</i></p> <p>Monsieur Stéphane ROSTIAUX          Chef de Bureau Pays de l'OIM  <i>Signature</i></p> 
<p><i>Date et Sceau :</i></p> <p>Monsieur Victor Claude DIWANDJA DIEMBA          Représentant Résident de l'ONUDI pour le Cabo-verde, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal  <i>Signature</i></p> <p>21/03/2016</p> 
<p>Monsieur Mathieu CIOWELA          Directeur pays du PNUD  <i>Signature</i></p> <p>21/03/2016</p> 
<p><i>Date et Sceau :</i></p> <p>Madame Judith KARL          Secrétaire Exécutive de l'UNCDF  <i>Signature</i></p> <p>10/05/2016</p> 
<p>Madame Ann Thérèse NDONG-JATTA          Directrice Régionale de l'UNESCO  <i>Signature</i></p> <p>19/03/16</p> 
<p>Madame Andréa Wojnar DIAGNE          Représentante Résidente de l'UNFPA  <i>Signature</i></p> <p>22/3/16</p> 

## **Contreparties nationales**

<b>Autorités nationales d'appui à la mise en œuvre du programme conjoint</b>
--

Ministère de la Jeunesse de l'Emploi et de la Construction Citoyenne (Projet Promotion des Jeunes)
--

Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat (Direction de la Formation Professionnelle et Technique)
--

Ministère de la Jeunesse de l'Emploi et de la Construction Citoyenne (ANPEJ)
--

Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat
---

Ministère de la Jeunesse de l'Emploi et de la Construction Citoyenne
--

## Sommaire

LISTE DES ACRONYMES.....	5
I. RESUME DU PROGRAMME CONJOINT .....	6
II. ANALYSE DE LA SITUATION .....	7
2.1. Contexte général .....	7
2.1.1. Contexte politique .....	7
2.2. Situation de l'emploi des jeunes au Sénégal.....	9
2.2.1. Les jeunes au Sénégal .....	9
2.2.2. L'emploi des jeunes .....	9
III. STRATEGIES .....	14
2.3. Les initiatives nationales de promotion de l'emploi des jeunes.....	14
2.4. L'appui du système des Nations Unies.....	15
2.5. Leçons apprises et défis .....	15
2.6. Programme conjoint proposé .....	17
2.6.1. Résultats attendus.....	17
2.6.2. Bénéficiaires .....	19
2.6.3. Zones d'intervention .....	19
2.6.4. Durée du programme conjoint.....	20
2.6.5. Avantages comparatifs des agences.....	20
IV. CADRE DE RESULTATS .....	23
V. DISPOSITIF DE GESTION ET DE COORDINATION.....	36
VI. Dispositif de gestion des fonds .....	37
VII. Suivi / évaluation et capitalisation du programme conjoint.....	37
VIII. CONTEXTE ET FONDEMENT LEGAL DES RELATIONS .....	41

## LISTE DES ACRONYMES

AJEB	Agence pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue
ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASC	Association Sportive et Culturelle
BIT	Bureau International du Travail
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNPJ	Fonds National pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le Développement
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
LPDSJ	Lettre de Politique de Développement du Secteur de la Jeunesse
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAJER	Projet d'Appui à l'Emploi des Jeunes en Milieu Rural
PANEJ	Plan d'Actions National pour l'Emploi des Jeunes
PNUAD	Programme des Nations Unies d'Appui au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
ROME	Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois
SES	Situation Economique et Sociale
SNDES	Stratégie Nationale pour le Développement Economique et Social
SNU	Système des Nations Unies
UNCDF	Fonds d'Equipement des Nations Unies
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies d'Appui au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population



## I. RESUME DU PROGRAMME CONJOINT

Le PC sur l'emploi des jeunes intégrant la variable migratoire est conçu dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF en ses effets 1 et 8. Elaboré en étroite collaboration avec l'ANPEJ, il est aligné sur les priorités nationales en matière de développement économique et social et de promotion des jeunes déclinés dans le PSE et les autres instruments sectoriels de planification consacrés à l'emploi et à la jeunesse (PANEJ, PPTD, etc.).

Plusieurs facteurs rendent urgente sa mise en œuvre. La persistance de la pauvreté notamment en milieu rural et périurbain, l'extrême jeunesse de la population, l'exode vers les villes, l'émigration pour motif économique, posent aujourd'hui avec plus d'acuité la problématique de l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes. Malgré l'érection de l'Emploi en thème majeur des politiques économiques et sociales dans les années 90, la situation de l'emploi au Sénégal reste critique et la plupart des difficultés identifiées demeurent encore actuelles : insuffisance de l'articulation entre les politiques d'emploi et les politiques de croissance, d'investissement et de développement, niveau de plus en plus élevé du chômage, du sous-emploi et de la pauvreté, problèmes liés à la mauvaise maîtrise de l'information sur le marché du travail et aux capacités limitées des institutions en charge de l'intermédiation sur le marché du travail, difficultés de financement des programmes d'emploi et inexistence d'un cadre d'intervention approprié des partenaires techniques et financiers. En outre, l'exode des jeunes vers Dakar vide et appauvrit la campagne et grossit les rangs du chômage dans la capitale. Les transferts d'argent des migrants ne vont pas toujours vers des investissements créateurs d'emplois. Les migrants de retour ne trouvent pas suffisamment d'opportunités d'information, de formation et d'accompagnement pour canaliser leurs revenus épargnés dans des créneaux porteurs et préparer leur réinsertion.

Des initiatives positives ont été prises pour promouvoir l'emploi, à l'image de l'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale de l'Emploi pour la période 2011-2015, l'institutionnalisation du Haut Conseil pour l'Emploi et la Formation, l'amélioration du dispositif d'intermédiation sur le marché de l'emploi avec différents projets tels que le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME). Sur le terrain spécifique de l'emploi des jeunes d'importantes innovations ont été initiées par l'Etat, notamment dans le financement et l'accompagnement des initiatives d'insertion des jeunes. Le SNU a également apporté, à ce secteur, un appui non négligeable partant de ses avantages comparatifs.

L'impact global attendu du programme conjoint est l'accroissement du taux d'emploi décent des jeunes au service de la croissance économique et de l'émergence. Les effets du programme sont les suivants :

- 1) Le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes est rationalisé et optimisé
- 2) La cartographie des métiers utiles dans le cadre de la mise en œuvre du PSE est réalisée
- 3) le développement des compétences est promu, à travers des programmes de renforcement de l'employabilité des jeunes
- 4) Un dispositif de promotion de l'emploi rural est mis en place

Les bénéficiaires directes du Programme conjoint sont des jeunes demandeurs d'emploi (hommes et femmes, diplômés ou non) âgés de 18 à 35 ans. Le programme touchera au moins 30 000 bénéficiaires directes pendant les trois ans d'exécution.

Ce programme conjoint va intervenir sur tout le territoire national avec un accent mis dans les régions de Louga, St Louis, Diourbel, Matam, Kaffrine, Kaolack et Tambacounda. Le choix des zones prioritaires d'intervention répond de la nécessité de privilégier les régions dans lesquelles aucun programme en faveur de l'emploi des jeunes n'est mis en œuvre combiné au niveau de pauvreté. Le programme s'étale sur une durée de deux (02) ans : 2016- 2018. La mise en œuvre du Programme conjoint est sous la responsabilité du comité technique conjoint (comprenant notamment les agences engagées et l'ANPEJ agissant au nom du Ministère chargé de l'Emploi des Jeunes). Le comité technique s'appuie sur un coordonnateur du programme conjoint basé à l'ANPEJ et chargé des missions de gestion technique et administrative en rapport avec le BIT.

## II. ANALYSE DE LA SITUATION

### 2.1. Contexte général

Le Sénégal est situé à l'extrême Ouest du continent africain, entre 12°5 et 16°5 de latitude Nord et 11°5 et 17°5 de longitude Ouest. Il est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau et à l'Ouest par l'Océan Atlantique sur une façade de 700 km. Il couvre une superficie de 196 712 Km<sup>2</sup> et compte en 2013 une population estimée à 13.508. 715 habitants (ANSD, 2013), soit une densité moyenne de 65 habitants au Km<sup>2</sup>. La différence numérique généralement observée entre les hommes et les femmes s'est réduite à 99,7 hommes pour 100 femmes. Pour la tranche d'âge des 15-49 ans, les femmes représentent 51,4%, contre 48,6% pour les hommes. La population urbaine représente 45% de la population globale (Rapport RGPHAE, 2011).

#### 2.1.1. Contexte politique

Le Sénégal est l'un des pays les plus stables d'Afrique. Il a considérablement renforcé ses institutions démocratiques depuis son indépendance en 1960 et quatre présidents qui se sont succédé à sa tête. En 2012, la deuxième alternance politique s'est réalisée à l'issue d'élections transparentes. A travers le PSE notamment, les pouvoirs publics ont affiché une volonté ferme de booster le développement économique et social, en particulier par la promotion de l'emploi des jeunes.

#### 2.1.2. Situation économique

En matière économique, selon le diagnostic de la SNDES (2012), la période 2000 - 2011 est caractérisée par des performances économiques insuffisantes pour réduire la pauvreté. La Situation Economique et Sociale (SES) établie par l'ANSD en 2012 montre qu'en 2011, le produit intérieur brut (PIB) s'élevait à 6.767 milliards F CFA, soit un PIB par tête de 526 390 F CFA. Pour la même année, le taux de croissance économique s'est établi à 2,1% après 4, 3 % en 2010, 2,4% en 2009, 3,7 % en 2008 et 4,9% en 2007. Cette évolution instable montre une faible maîtrise de l'économie nationale.

Suivant le diagnostic du PSE, avec une croissance atteignant rarement 5%, le Sénégal est en retrait par rapport à la bonne dynamique dans la sous-région ouest africaine et attire peu d'investisseurs dans les secteurs stratégiques et les infrastructures structurantes. La faiblesse de la productivité et le poids du secteur informel (plus de la moitié du PIB) constituent une contrainte à la transformation structurelle de l'économie. Le secteur financier, composé essentiellement de dix-neuf (19) banques primaires et deux (2) établissements financiers, occupe 4,3% du PIB en 2011. Le taux élargi de bancarisation qui est de 28,8%, dont 6,7% pour les banques, demeure encore faible. Le financement bancaire du secteur privé a fortement progressé, passant de 15% du PIB en 1995 à 29% du PIB en 2011 mais reste encore peu élevé.

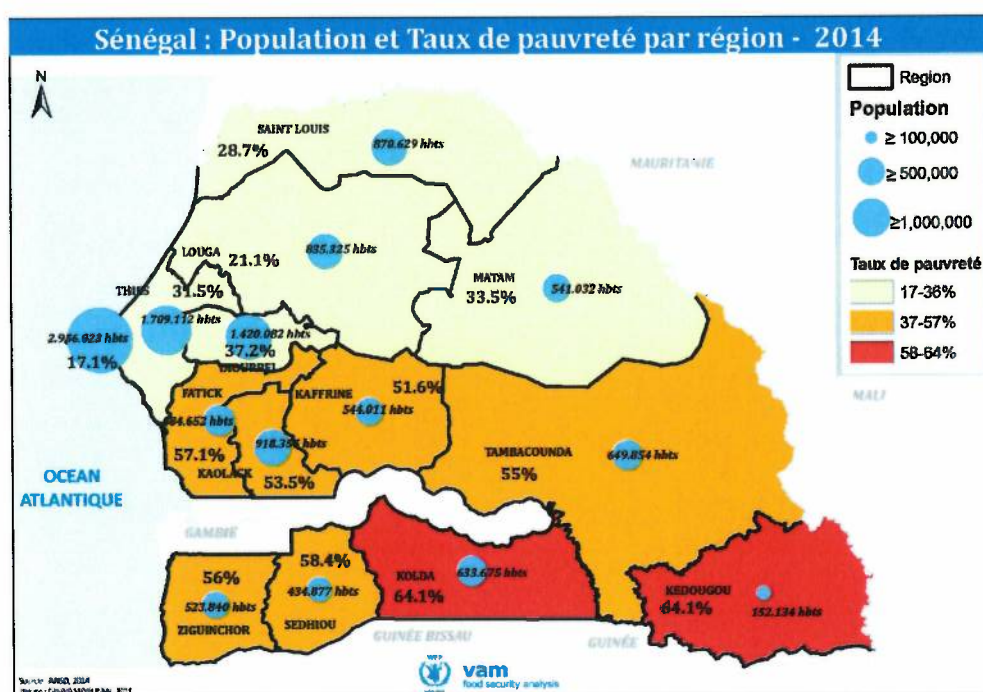
Malgré les efforts notables consentis par le Gouvernement, le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2013 situe le Sénégal au 154ème rang sur 186 pays avec une valeur de 0,470 en termes d'Indice Humain de Développement.

### 2.1.3. Situation sociale

Sur le plan social, l'extrême jeunesse de la population (71% de la population a moins de 30 ans selon la SES de 2011) ainsi que les écarts persistants entre les sexes malgré les progrès réalisés rendent cruciaux les défis économiques et sociaux à relever.

Malgré les efforts consentis, le Sénégal reste un pays pauvre. Le taux de pauvreté a baissé légèrement en passant de 48,3% en 2005 à 46,7% en 2011. Cependant, en valeur absolue, le nombre de sénégalais vivant dans la pauvreté s'est toutefois accru de 10,6 % en 2011 par rapport à 2005. Entre 2005 et 2011, la pauvreté a légèrement reculé à Dakar et en milieu rural, et s'est stabilisée dans les autres centres urbains. Une forte disparité inter régionale est également notée avec un niveau d'incidence élevé à Kolda (76.6%), à Kédougou (71.3%) et à Sédhiou (68.3%) contre 26,1% pour la région de Dakar et 26,8% pour Louga.

Figure n° 1 : Pauvreté et population par région.



En matière de santé, la mortalité infanto-juvénile demeure élevée, malgré la baisse de 45% enregistrée, entre 1992 (EDS-2) et 2010-11 (EDS-MICS), année où elle se situe à 72 décès pour mille naissances vivantes. La mortalité maternelle s'élève à 392 décès maternels pour 100000 naissances vivantes, en 2010-11, soit une baisse de 2%, en 6 ans. Son rythme de réduction est trop lent pour atteindre la cible de l'OMD qui est de 127 décès pour 100000 naissances vivantes, à l'horizon 2015. Suivant le PSE, le taux de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans a diminué de moitié, en passant de 30%, en 2000, à 16%, en 2011. Par contre, en 2011, près d'un enfant sur six (18%), contre 17%, en 2005, souffrent d'insuffisance pondérale et 5% d'insuffisance pondérale sévère contre 3%, en 2005.

Suivant l'analyse de la SNDES, en matière d'éducation, le Taux brut de préscolarisation est passé de 8,0% en 2006 à 10,7% en 2011. Tandis que le taux brut d'admission au CI a gagné environ 10 points (103,2% en 2006 contre 113,0% en 2011). Le taux brut de scolarisation au primaire1 s'est établi à 79,7% en 2011, contre 75,8% en 2005, avec toutefois d'importantes disparités régionales.



D'importants gaps restent à combler en matière de taux d'achèvement qui n'est que de 66,9% en 2011.

S'agissant de l'épidémie du VIH/Sida, le taux de prévalence est maintenu au-dessous de 1% (0,7% en 2011, EDS MICS 2010 -2011)) mais les femmes sont deux fois plus infectées que les hommes (0,9% contre 0,4%). Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour maintenir le taux de prévalence au-dessous de 1%, le réduire chez les populations à risque et dans certaines régions particulièrement touchées.

## **2.2. Situation de l'emploi des jeunes au Sénégal**

### **2.2.1. Les jeunes au Sénégal**

Suivant une étude du BIT sur l'emploi des jeunes réalisée en 2014, entre 2005 et 2011, la population jeune a augmenté de 8% et a atteint 4,5 millions. La croissance de la population jeune féminine est plus rapide que celle de la population masculine. Suivant le milieu de résidence, la population active des milieux urbains progresse fortement (11% entre 2005 et 2011), celle des milieux ruraux présente un recul de 2%. En ce qui concerne la population rurale, elle a enregistré une croissance de 8% sur la période de 2005 à 2011. Ce dynamisme de la population jeune, s'explique par deux effets. D'une part la croissance rapide de la population sénégalaise, classé parmi les pays pouvant doubler la population en 25 ans, et d'autre part la migration préalable de jeunes à l'âge d'étude ou de recherche d'emploi.

La structure de la population jeune selon le niveau d'instruction est marquée par la prédominance de la population n'ayant aucun niveau. La part des jeunes n'ayant aucun niveau d'instruction et celle de ceux du niveau primaire a baissé sur la période de 1995 à 2011 tandis que ceux qui ont un niveau secondaire a augmenté et est passé de 11% à 26%. L'augmentation de ceux ayant un niveau supérieur reste très faible. Par ailleurs, l'analyse de l'évolution du nombre de diplômés montre qu'entre 2005 et 2011, le nombre de jeunes ayant un niveau supérieur, secondaire et moyen a augmenté de plus de 50%, tandis que ceux du niveau primaire a bénéficié d'une hausse de 26%. Cette augmentation est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. En revanche, le nombre de jeunes n'ayant aucun niveau d'instruction a baissé de 4%.

Selon le PSE, la jeunesse de la population pose avec acuité la problématique de la formation et de l'emploi mais elle constitue une fenêtre d'opportunité en termes de bonus démographique à utiliser au mieux dans les efforts de développement.

### **2.2.2. L'emploi des jeunes**

Selon le PPTD Sénégal, la persistance de la pauvreté notamment en milieu rural et périurbain, l'extrême jeunesse de la population, l'exode vers les villes, l'émigration pour motif économique, posent aujourd'hui avec plus d'acuité la problématique de l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes. Malgré l'érection de l'Emploi en thème majeur des politiques économiques et sociales dans les années 90, la situation de l'emploi au Sénégal reste critique et la plupart des difficultés identifiées demeurent encore actuelles :

- insuffisance de l'articulation entre les politiques d'emploi et les politiques de croissance, d'investissement et de développement ;
- niveau de plus en plus élevé du chômage, du sous-emploi et de la pauvreté ;
- problèmes liés à la mauvaise maîtrise de l'information sur le marché du travail et aux capacités limitées des institutions en charge de l'intermédiation sur le marché du travail.

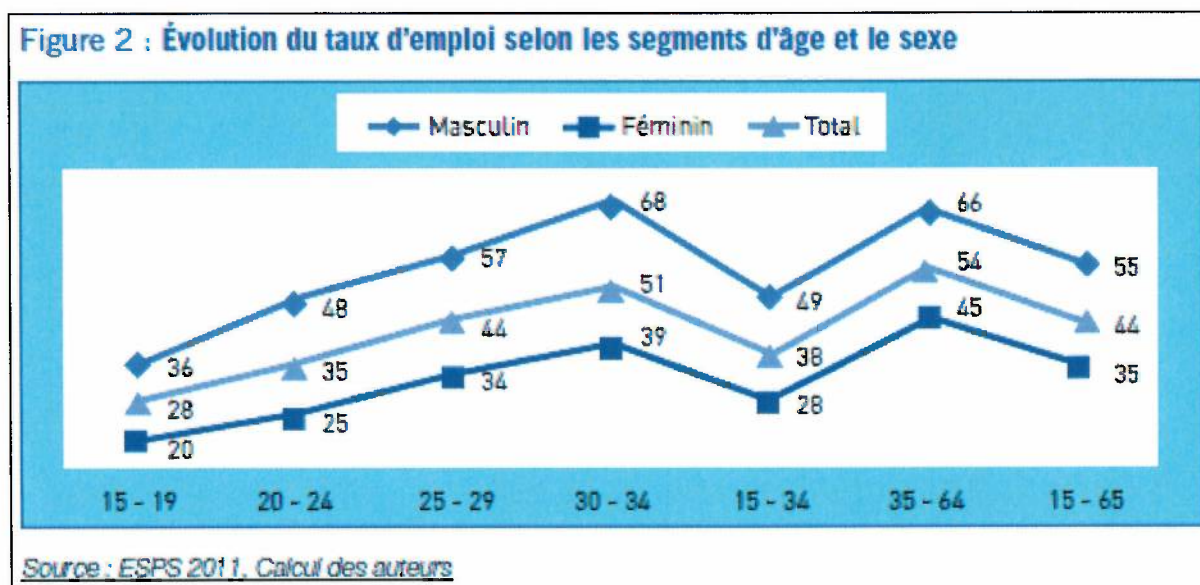
- faiblesse de l'adéquation formation-emploi.
- difficultés de financement des programmes d'emploi et inexistence d'un cadre d'intervention approprié des partenaires techniques et financiers<sup>1</sup>.

L'étude réalisée par le BIT sur l'emploi des jeunes donne les indications ci-dessous., en s'appuyant notamment sur l'ESPS 2011.

### Le taux d'emploi

Le taux d'emploi des jeunes au Sénégal est resté stable sur la période 2005 à 2011.

**Figure n° 2 : Evolution du taux d'emploi selon l'âge et le sexe**



Le taux d'emploi des jeunes femmes reste inférieur à celui des jeunes hommes quel que soit l'âge. Les taux de participation du marché de travail par les hommes (49%) dépassent de loin ceux des femmes (28%). Ce faible taux de participation des femmes sur le marché de travail s'explique en partie par le poids des facteurs socioculturels, qui condamnent les femmes à des activités domestiques, surtout marqué en milieu rural.

Les régions à forte intensité d'activité agricole enregistrent les taux d'emploi les plus élevés. Une analyse selon les régions fait apparaître des différences interrégionales assez marquées. Trois groupes se dégagent. Ainsi les régions Dakar, Ziguinchor, Tambacounda, Saint-Louis et Matam sont des régions à taux d'activité des jeunes relativement faibles (25 à 35%). Diourbel, Kaolack, Thiès, Louga, Fatick et Sédhiou présentent un niveau de participation des jeunes à l'activité économique tournant autour de 40%. Enfin le groupe composé des régions de Kolda, Kaffrine et Kédougou est caractérisé par une forte participation des jeunes à l'activité économique (55 à 60%).

L'emploi des jeunes varie en fonction des qualifications. En 2011, le taux d'emploi des jeunes n'ayant aucun niveau d'instruction est de 46%. Comparativement à l'année 2005, le taux d'emploi des plus diplômés a baissé. Celui du niveau d'étude supérieure est passé de 36% à 26%, celui du niveau secondaire de 24% à 17% et, pour le niveau moyen, de 22 à 21%. Cette baisse peut être expliquée par la volonté des jeunes de poursuivre les études car ces derniers ont tendance à poursuivre leurs études plutôt qu'à chercher un emploi.

<sup>1</sup> Partie diagnostic du Document de Politique Nationale de l'Emploi.

**31% des embauches des jeunes du secteur formel s'effectuent sous forme d'emploi sans contrat.** Près de 33% des embauches des jeunes de 15 à 35 ans ont des contrats à durée indéterminée contre 56% de leurs aînés. Par ailleurs, 24% des jeunes ont eu des contrats à durée déterminée tandis que 11% ont obtenu un contrat de prestation de service.

**En dehors de la majeure partie des jeunes travailleurs du secteur informel qui n'ont aucune protection sociale adéquate, près de 60% des jeunes employés du secteur formel n'en possèdent également pas.** Même si cette proportion reste élevée chez les adultes, leur situation est meilleure par rapport à celle des jeunes. De plus, pour beaucoup de jeunes ayant accès à la sécurité sociale, les allocations sont trop faibles pour leur permettre de sortir de situations difficiles. D'après l'enquête sur le secteur informel dans l'agglomération de Dakar, publiée en juin 2004, 42,4% des emplois sont occupés par des femmes et 33,1 % des actifs ont moins de 26 ans. Les activités les plus courantes occupées par les femmes dans cette économie sont celles de : « travailleuse agricole », de « travailleuse indépendante » et de « travailleuse domestique ». Si pour les femmes, le secteur informel peut être considéré comme une alternative intéressante du fait qu'il exige moins de qualification et de spécialisation, qu'il est plus souple dans son organisation et plus adapté à leur capacité financière et à leur emploi du temps, cela ne doit pas occulter le fait que les femmes qui y travaillent ont des revenus faibles, des conditions de travail difficiles et sont sujettes à aucune protection sociale.

**Peu de jeunes travailleurs sont affiliés à un système de sécurité sociale.** Dans l'ensemble, 38% sont affiliés à au moins un système de protection sociale. Parmi ceux-ci, 25% sont à l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), 17% à la Caisse de Sécurité sociale (CSS), 10% au Fonds national de Retraite (FNR) et 17% à des mutuelles de santé.

**Les jeunes travailleurs gagnent un revenu deux fois moins élevé que celui des adultes.** Le ratio de gains mensuels moyens entre les jeunes et les adultes salariés s'établissait à 50% en 2011. Par ailleurs, le ratio du revenu médian entre les jeunes et les adultes était de l'ordre de 37% en 2011. L'explication habituelle des écarts de salaires entre les adultes et les jeunes salariés est celle de la productivité. En effet, les adultes ont davantage d'expérience en accumulant des savoir-faire et des connaissances. Cependant, le salaire plus élevé des adultes peut aussi résulter des rigidités du marché du travail, et des mécanismes d'augmentation de salaire qui tiennent compte de l'ancienneté.

### **Le taux de chômage**

**L'entrée dans le monde de travail reste un obstacle pour les jeunes. Au Sénégal, le chômage frappe d'abord les plus jeunes de la population active (15 à 35 ans).** En 2011, le taux de chômage des jeunes actifs est estimé à 12,2% contre 10,2% de la moyenne nationale et 7,8% pour leurs aînés de 35 à 65 ans.

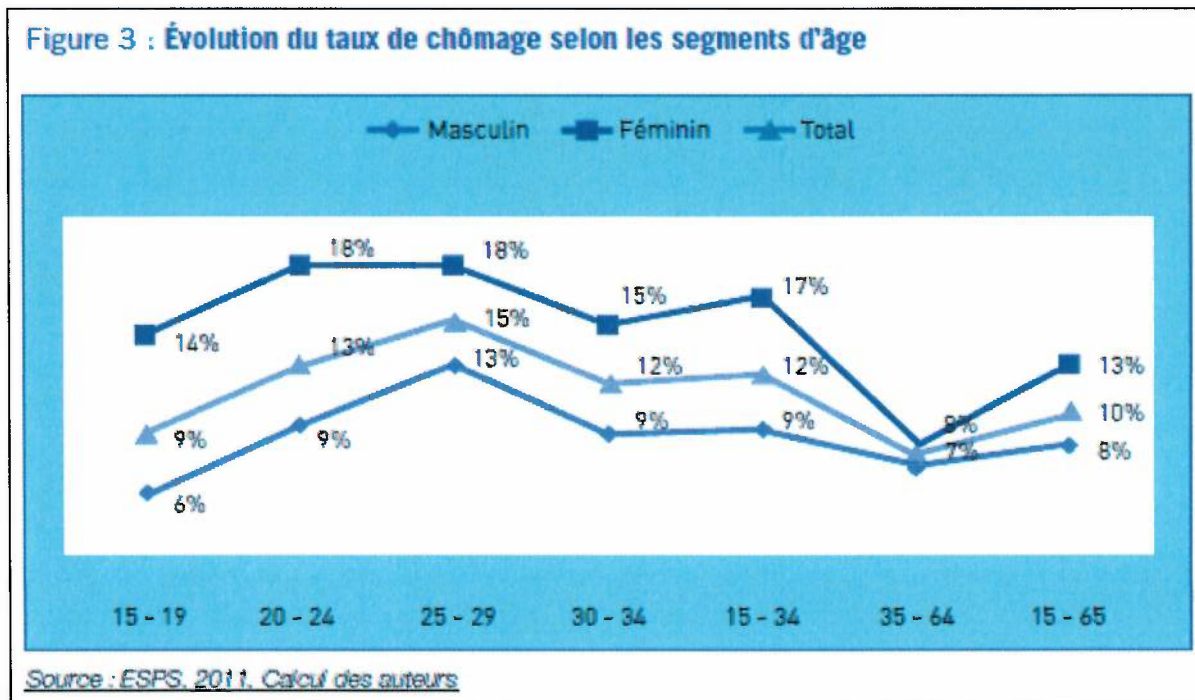
**En raison de leur manque d'expérience, la majorité des jeunes sont exclus du marché de l'emploi formel.** N'ayant pas le choix, ces derniers se réfugient dans le secteur informel. Les sortants du système éducatif, par contre, se contentent de stages, le plus souvent non rémunérés. Par ailleurs, en raison des conditions de vulnérabilité et de pauvreté des jeunes, même avec un bas salaire, le jeune employé s'accroche à son emploi, se contente de celui-ci et n'en recherche plus.

**Le taux de chômage est plus élevé chez les plus jeunes.** En effet, si le taux de chômage des jeunes (15 à 35 ans) est de l'ordre de 12,2%, ce taux atteint 15% pour les jeunes de la tranche d'âge 25 à 29 ans, et 9% pour le segment de 15 à 19 ans. L'analyse de l'évolution du taux de chômage selon les segments, indique une relation significative entre le taux de chômage et l'âge. Les jeunes les plus âgés ont un taux de chômage plus élevé que les jeunes les moins âgés. En

d'autres termes, plus la durée du chômage est longue, moins on a la chance de trouver de l'emploi.

Quelle que soit la tranche d'âge, le taux de chômage des jeunes femmes (12,7%) est largement supérieur à celui des jeunes hommes (8,2%). Pour trouver la source de cette inégalité, deux pistes sont à explorer: d'une part le poids des pratiques socioculturelles qui condamnent les femmes à des travaux domestiques non rémunérés et d'autre part la pratique d'une certaine discrimination dans les recrutements défavorables aux jeunes filles.

**Figure 3 : Evolution du taux de chômage selon l'âge**



La nature différente entre les marchés du travail urbain et rural, marquée en particulier par le rôle prépondérant joué par le secteur agricole pour absorber la main-d'œuvre, est évidente en milieu rural. Pour la population des jeunes, en milieu rural, le taux de chômage se situe à un niveau relativement faible (9%). Ce taux a atteint 18% à Dakar et 16% dans les autres villes. Ainsi le milieu urbain présente un niveau de chômage de près de deux fois supérieur au taux du milieu rural. La situation inverse est observée chez les femmes. En effet, les jeunes femmes sans emploi sont plus nombreuses en milieu rural qu'en milieu urbain.

Environ 6% des demandeurs d'emploi ont un niveau d'instruction supérieur, 5% un niveau secondaire, 14% un niveau moyen, 28% un niveau primaire et la majorité (46%) aucun niveau d'instruction.

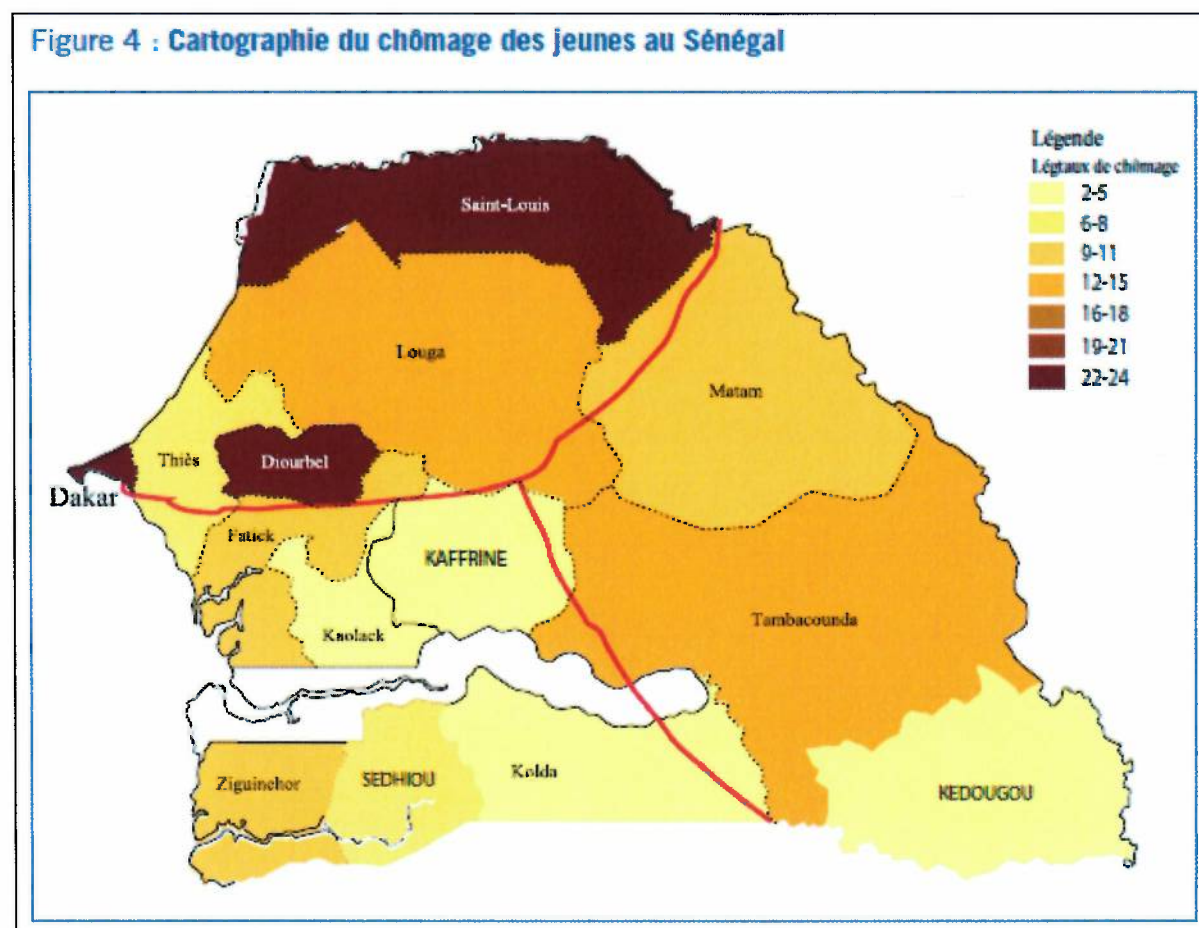
Le taux de chômage des diplômés du niveau supérieur est particulièrement élevé, et se situe à 31% en 2011. Il paraît intéressant de remarquer que le chômage est plus prononcé chez les jeunes les plus diplômés que chez les moins diplômés quelle que soit la tranche d'âge. Cette situation laisse à croire que le diplôme ne garantit pas l'emploi et que la chance de trouver un emploi diminue lorsqu'on a un diplôme supérieur. Ainsi le chômage élevé des jeunes diplômés s'explique par le déficit global d'emplois et l'inadéquation des filières de formation proposées au regard des besoins réels des entreprises en termes de qualification des jeunes diplômés.

L'analyse spatiale du chômage des jeunes fait ressortir trois principales aires de chômage: la partie nord-ouest caractérisée par des taux de chômage les plus élevés, la partie Est, et la partie sud, la partie ouest avec des taux moyens et la partie sud avec des taux faibles. L'explication



économique, intégrant les aspects géographiques permet d'expliquer la répartition spatiale du chômage. Ainsi en faisant un rapprochement entre la distribution du taux de chômage selon les régions et l'absorption de la main-d'œuvre par secteur d'activité, il apparaît que les taux de chômage les plus élevés sont observés dans les régions où l'activité économique est dominée par le secteur tertiaire tandis que les zones où l'activité dominante relève du secteur primaire, le taux de chômage est relativement faible.

**Figure 4 : Cartographie du chômage des jeunes au Sénégal**



### Caractéristiques du chômage des jeunes

La durée du chômage peut varier selon la zone, le niveau d'instruction, et le genre de la personne. La durée moyenne en situation de chômage en milieu urbain est deux fois supérieure à celle qui est observée en milieu rural. La durée du chômage peut varier selon le niveau d'instruction de la personne. Le pourcentage des jeunes en situation de chômage de longue durée est de 74% pour les diplômés du supérieur, 52% chez les diplômés du secondaire, 62% pour ceux qui ont le niveau primaire et 41% pour ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction. Par ailleurs, la durée moyenne du chômage des jeunes était de 17 mois pour les hommes et trois mois de plus pour les femmes.

Les secteurs public et parapublic sont les plus convoités par les demandeurs d'emploi: 24% des jeunes demandeurs avaient déclaré avoir cherché un emploi dans le secteur public, 13% dans les grandes sociétés privées et 5% dans les petites et moyennes entreprises privées. Seuls 8% cherchaient à créer leur propre affaire. Cette préférence à la Fonction publique trouve son explication dans la garantie de l'emploi, l'évolution de carrière, les conditions de travail qui



paraissent plus attractifs. Cependant, il convient de signaler que l'ordre de l'occupation de jeunes par secteur d'activité est différent de celui de l'économie tout entière où le secteur tertiaire arrive avant le secteur secondaire. Par ailleurs, plus de 90% des emplois des jeunes se trouvent dans le secteur informel.

La donne migratoire reste essentielle en matière de promotion de l'emploi au Sénégal. Historiquement pays principalement d'immigration de la sous-région ouest-africaine, le Sénégal est devenu un pays d'émigration en raison des conditions de vie de plus en plus difficiles et du succès des premiers émigrants sénégalais dans des pays africains ayant davantage de potentiel, ainsi qu'en Europe et en Amérique (OIM, 2009). L'exode des jeunes vers Dakar vide et appauvrit la campagne et grossit les rangs du chômage dans la capitale. Les transferts d'argent des migrants ne vont pas toujours vers des investissements créateurs d'emplois. Les migrants ne trouvent pas suffisamment d'opportunités d'information, de formation et d'accompagnement pour canaliser leurs revenus épargnés dans des créneaux porteurs et préparer leur réinsertion. Il y a donc un besoin urgent de promotion de l'auto-emploi en lien avec la migration, d'abord pour fixer les jeunes dans les terroirs à développer et ensuite pour réorienter les migrants vers les niches d'emploi.

### III. STRATEGIES

En matière d'emploi, des initiatives positives ont été prises à l'image de l'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale de l'Emploi pour la période 2011-2015, l'institutionnalisation du Haut Conseil pour l'Emploi et la Formation, la renégociation de la Convention Etat - Employeurs, l'amélioration du dispositif d'intermédiation sur le marché de l'emploi avec différents projets tels que le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME).

Sur le terrain spécifique de l'emploi des jeunes d'importantes innovations ont été initiées par l'Etat. Le SNU a également apporté, à ce secteur, un appui non négligeable.

#### *2.3. Les initiatives nationales de promotion de l'emploi des jeunes*

Les pouvoirs publics ont toujours attaché une attention particulière à l'emploi des jeunes. Depuis la création d'un Ministère chargé de la Jeunesse en 2000, un effort constant a été fait pour lier étroitement le secteur de la jeunesse à celui de l'emploi. C'est ainsi que, par le fait du décret n° 2014-849 du 06 Juillet 2014 portant composition du Gouvernement, le Ministère en charge de la jeunesse est également chargé de l'emploi.

En matière de politique de promotion de l'emploi, d'importants acquis sont à relever :

- la mise en place du Projet de Renforcement des Capacités de Suivi et Evaluation des Programmes d'Emploi des Jeunes comme système de gestion électronique de l'emploi des jeunes ;
- l'élaboration de la lettre de politique de développement du secteur de la jeunesse (LPDSJ) avec un large volet consacré à l'emploi des jeunes ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'actions pour l'emploi des jeunes (PANEJ) visant à faciliter l'accès des jeunes à l'emploi.

A cela s'ajoutent des structures, programmes et projets spécifiquement dédiés à la formation, à l'emploi et à l'auto-emploi des jeunes. Ces initiatives ont pris globalement trois directions :

- le financement (FNPJ, Projet ASC-Emploi, etc.) ;
- l'accompagnement (ANEJ, AGETIP, AJEB, etc.) ;

- la formation (Fonds de développement de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, Office national pour la formation professionnelle, Centre national des Emplois et Qualifications, etc.).

Les résultats obtenus par cette floraison de structures d'appui sont globalement en deçà des attentes. En 2014, le Gouvernement décide de rationaliser le secteur et d'accroître l'effectivité du droit des jeunes sénégalais à l'emploi. Cette forte volonté politique a été concrétisée par la création par décret n°2014 26 du 09 janvier 2014 de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ).

**Tableau n° 1 : Missions de l'ANPEJ**

MISSIONS DE L'ANPEJ
Mettre en place un système intégré d'information et de suivi des groupes cibles sur le marché du travail
Renforcer l'employabilité des jeunes et groupes cibles
Faciliter les conditions d'accès à un emploi aux jeunes et groupes cibles
Faciliter l'accès des jeunes et groupes cibles aux financements des projets
Appuyer et accompagner les jeunes dans l'élaboration et l'exécution des projets
Mener toutes actions pouvant promouvoir l'emploi des jeunes
Elaborer un programme d'insertion professionnelle des marchands ambulants
Contribuer à renforcer les capacités techniques et le niveau de conscience civique des marchands

#### **2.4. L'appui du système des Nations Unies**

Dans le cadre de l'UNDAF 2007 - 2011, l'équipe pays du SNU s'attèle, à travers l'axe 1 consacré à la création de richesses, a appuyé le développement des micro, petites et moyennes entreprises comme contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU. Dans ce cadre, le SNU a appuyé, notamment, la réalisation du document de projet pour la mise à niveau des entreprises de pêche, la formulation des directives techniques et d'un plan d'investissement en pisciculture pour les petites et moyennes entreprises, la formation de prestataires de services non financiers en GERME, l'identification de créneaux et niches d'activités pour l'emploi des jeunes sortant de la formation professionnelle, l'assistance le conseil et l'appui à l'ANEJ dans la finalisation du Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes, l'appui dans l'Etablissement d'un réseau pour l'emploi des jeunes (REJ) au Sénégal, l'appui à l'insertion des jeunes sortants de la formation professionnelle.

Au titre de l'emploi, l'UNDAF 2012 - 2016 prévoit, notamment, le renforcement des capacités des structures de micro finance, le renforcement des mécanismes pour le développement des MPE/PME, le développement des capacités productives du monde rural. La revue annuelle de l'UNDAF en cours a montré d'importants efforts notamment dans la promotion de l'emploi et insertion professionnelle des jeunes, l'appui aux activités génératrices de revenus dans le secteur agricole, le soutien au développement local et l'appui à l'intégration du facteur migratoire dans les politiques de développement.

#### **2.5. Leçons apprises et défis**

A l'analyse, il apparaît que les pouvoirs publics ont fait preuve de volontarisme et d'inventivité pour la promotion de l'emploi des jeunes. Mais plusieurs contraintes ont contribué à mitiger les

résultats. Il se pose d'abord un problème de cohérence des différentes interventions pour en optimiser l'efficacité.

Des déficits de travail décent persistent aussi bien dans le marché de l'emploi (accès à un travail décent difficile pour les primo demandeurs d'emplois, précarité des emplois et faiblesse des revenus (surtout dans le secteur rural et le secteur informel) que dans le service public de l'emploi (Multiplicité des acteurs et absence de cadre de concertation et de coordination dans les interventions des Services Publics de l'Emploi (SPE) entre eux ; entre les SPE, les Agences, les structures du Ministère des Finances et autres structures non gouvernementales, déficit d'accès à l'emploi égal entre hommes et femmes.

Par ailleurs, la migration n'est pas suffisamment exploitée comme source d'emploi pour les jeunes. Les transferts de fonds des migrants sont estimés à 749 milliards en 2012, soit 10,4% du PIB. Ces ressources sont davantage orientées vers des dépenses de consommation, d'éducation et santé. Ces transferts qui proviennent essentiellement de l'Italie, de la France et de l'Espagne (plus de trois-quarts des envois) contribuent encore faiblement aux investissements dans les secteurs productifs.

Suivant le diagnostic de l'ANPEJ, plusieurs contraintes persistent :

- acuité du chômage au Sénégal (Taux de chômage élevé, (25,7%) RGPHAE, ANSD, 2013 ; Sous-emploi) ;
- faiblesse des ressources financières mobilisées par l'Etat consacrées à l'emploi des jeunes ;
- disparités dans les interventions au sein du département ministériel en charge de l'emploi des jeunes ; pluralité des bases de données sur l'emploi ;
- faiblesse du niveau institutionnel de l'Agence ;
- le phénomène de migration (exode rural, émigration irrégulière) ;
- inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi ;
- faiblesse dans la formation des jeunes ;
- faible employabilité des jeunes.

Compte tenu de ces contraintes, l'emploi reste un des objectifs clés du PSE. Il s'agit d'augmenter les opportunités d'emplois décents (productifs et rémunérateurs) à raison de 100 000 à 150 000 chaque année à travers :

i) la promotion des investissements publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), le développement de projets productifs à fort potentiel d'emplois, le développement des services, la promotion de l'auto-emploi des jeunes par la valorisation des compétences, la mise en œuvre de mesures incitatives pour favoriser l'investissement et la création d'emplois dans le secteur privé, l'appui à l'insertion et la mise de dispositifs facilitant l'accès aux crédits des porteurs de projets viables ;

ii) l'amélioration du suivi et de la gestion du marché du travail, par l'organisation et la mise à niveau du secteur informel, la mise en place d'un système d'information sur l'emploi, la régulation du marché du travail et la rationalisation des structures de financement, d'encadrement des jeunes et l'accompagnement des porteurs de projets.

La promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural est une priorité du Gouvernement du Sénégal puisque l'Agriculture est considérée d'après les études menées à cet effet comme le secteur le plus pourvoyeur d'emplois et également 73% (ANSD, RGPHAE, 2013) des populations vivent et s'activent en zone rurale.

Ce Programme considère la problématique de l'emploi des jeunes surtout en milieu rural dans son ensemble comme un élément fondamental et primordial de croissance et du développement économique et de la préservation de la paix sociale.

## **2.6. Programme conjoint proposé**

Le programme conjoint proposé est présenté ici à travers les principaux résultats attendus, les bénéficiaires, les zones d'intervention, la durée, les avantages comparatifs des agences engagées.

### **2.6.1. Résultats attendus**

L'impact global attendu du programme conjoint est l'accroissement du taux d'emploi décent des jeunes au service de la croissance économique et de l'émergence.

Les effets du programme sont les suivants

#### **1. Le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes est rationalisé et optimisé**

Depuis 2000, le Sénégal a amorcé une logique institutionnelle de fusion des secteurs de l'emploi et de la jeunesse. Après la création au sein du Ministère, en 2001, du Fonds nationale pour la promotion de la jeunesse (FNPJ) et de l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ), cette dynamique s'est amplifiée à partir de 2007 avec la création du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes.

Malgré de fréquents changements dans l'appellation, cette fusion des deux secteurs n'a plus jamais été remise en cause. C'est le même Ministère qui est en charge de l'emploi et de la jeunesse. Toutefois, un regard rétrospectif sur le département ministériel en charge de l'emploi, au cours de ces 10 dernières années, révèle que cette fusion a davantage été marquée par une superposition de missions et de structures qu'une véritable organisation qui concilie la mutualisation des moyens et la rationalisation des interventions et programmes.

En effet, de tout temps, malgré la fusion, la Direction de l'Emploi a toujours existé parallèlement aux autres instruments spécifiques de promotion de l'emploi comme du temps où, elle était rattachée à d'autres départements ministériels, comme le Travail, la Fonction publique ou la Modernisation de l'Etat.

Certes, le Sénégal a créé en janvier 2014 l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ), née de la suppression de 04 autres structures, toutes dédiées à l'emploi des jeunes. Mais malgré cet effort de rationalisation qui traduit une forte volonté politique du Chef de l'Etat, la gouvernance de l'emploi reste caractérisée par la diversité des acteurs et l'absence d'un pôle décisionnel de coordination pour une meilleure harmonisation des programmes et interventions. Le système d'information n'existe pas ou n'est pas harmonisé. L'adoption d'une politique nationale de l'emploi et la mise en place au niveau de la Primature d'un conseil de l'Emploi n'ont pas contribué à améliorer la gouvernance du secteur.

Au sein du ministère en charge de l'Emploi, la Direction de l'emploi (D E) conduit la politique de l'emploi sans distinction de cibles, elle développe en même temps et à travers la Cellule d'Appui à la Promotion de l'Emploi (CAPE), des actions et programmes spécifiques qui ciblent la jeunesse. La Direction de l'Emploi abrite également le Service de la Main d'œuvre (SMO). A côté de la Direction de l'Emploi, existe l'ANPEJ, placée sous la tutelle technique du ministère de la jeunesse, et ayant comme unique cible, les jeunes. Bien que ne ciblant pas spécifiquement la jeunesse, c'est la Direction de l'Emploi qui assure la mise en œuvre du Plan d'Action Opérationnel pour l'Emploi des eunes (PAOEJ), élaboré par la CEA sur la demande du Gouvernement. Les liens organisationnels entre ces deux structures du même ministère ne sont pas bien définis. Compte tenu de ces contraintes, l'audit organisationnel du Ministère mettant l'accent sur la gouvernance de l'emploi devient une urgence.

Il y a donc lieu de simplifier et d'harmoniser les interventions dans le secteur et de doter l'ANPEJ, investie d'une mission spécifique sur une cible précise, d'un ancrage institutionnel qui l'affranchit

des risques d'empiétement et de confusion avec les structures opérationnelles en charge de l'emploi.

Par ailleurs, on observe une multiplicité des bases de données qui ne favorise pas la cohérence des interventions. : Base « Accueil Emploi » de la Direction de l'Emploi ; Base« Accueil Emploi » de l'ANPEJ qui malgré la catégorisation de la cible de l'Agence enregistre tous les demandeurs ; Système Informatisé de Gestion (SIG) de l'UCSP, destiné aux seuls jeunes ; Base de la Formation professionnelle ; Statistiques du Ministère sur les emplois créés qui concernent tous les âges. Un effort d'unification doit être fait. Dans ce sillage, il est prévu de faire de l'ANPEJ le guichet unique pour le marché de l'emploi au Sénégal pour positionner l'Agence comme un partenaire unique et incontournable pour les entreprises nationales et internationales désireuses de s'implanter au Sénégal. Outre la rationalisation de l'accès à l'information sur l'emploi et la mise en place d'un système d'information unique sur le marché de l'emploi, une telle initiative contribuerait à la mise en place d'une plateforme de services performants aussi bien pour les demandeurs d'emploi que pour les employeurs.

Pour amener l'ANPEJ à honorer de telles ambitions, il convient d'en faire une structure pérenne en renforçant ses moyens financiers, humains et matériels.

## **2. La cartographie des métiers utiles dans le cadre de la mise en œuvre du PSE est réalisée**

La politique de l'emploi des jeunes, s'intègre dans le cadre plus global de la politique économique et sociale du Sénégal consignée dans le PSE. A ce titre, l'arrimage du PC au PSE doit être sans équivoque. Mieux, le présent programme doit répondre à la double question de sa contribution à l'émergence par l'accroissement des revenus des jeunes et de l'exploitation des opportunités d'emploi offertes par la mise en œuvre des projets du PSE.

Ainsi, il convient de faire la revue des projets du PSE pour identifier les possibilités d'emploi et les profils correspondants. Il s'agira donc de réaliser la cartographie régionale des métiers utiles à la mise en œuvre du PSE, de réaliser le ROM et de renforcer les capacités des agents chargés de sa gestion.

## **3. le développement des compétences est promu, à travers des programmes de renforcement de l'employabilité des jeunes**

Pour booster l'emploi des jeunes, il faut renforcer leur employabilité.

Des programmes de formation sont en cours mais demeurent dispersées et faiblement rattachés à une logique d'ensemble et à des objectifs consensuels. C'est pourquoi, il convient de s'acheminer vers la création d'un centre national de formation et de promotion à l'auto-emploi. Le Bénin peut servir d'exemple à ce propos. La déconcentration des missions du centre conduira à compléter le réseau d'incubateurs qui entend couvrir 7 autres régions, en dehors de celles déjà couverte par le PAPEJF.

Parallèlement, le besoin de renforcement des capacités des jeunes à travers le centre et ses démembrements sera assuré à travers :

- l'élaboration de modules de formation en rapport avec le répertoire des métiers ;
- la formation des formateurs ;
- la démultiplication la plus large possible de la formation au profit des jeunes des deux sexes.



#### **4. un dispositif de promotion de l'emploi rural est mis en place**

L'extrême jeunesse de la population ainsi que les écarts persistants entre les sexes malgré les progrès réalisés rendent cruciaux les défis économiques et sociaux à relever. Le faible accès de ces jeunes à l'emploi et au marché du travail est dû entre autres à leur niveau d'emploi, à la qualité de l'enseignement et à l'insuffisance d'opportunités réelles en matière de créneaux porteurs d'emplois, en particulier en milieu rural et périurbain. En outre, la faiblesse des opportunités de création de richesse en milieu rural induit un exode rural ainsi qu'une forte migration des jeunes vers les pays de la sous-région ainsi que les pays du Nord dans des conditions les exposant à des situations de vulnérabilité très élevées. Prenant en compte la situation nationale par rapport aux différentes cibles de l'OMD1, le SNU au Sénégal se propose, au regard de ses avantages comparatifs, à appuyer l'ANPEJ à réaliser l'axe stratégique du PSE consacré à la croissance économique. A travers cet engagement, le SNU veut faire bénéficier aux populations des zones rurales notamment (plus défavorisées) et plus particulièrement aux femmes et aux jeunes, des initiatives d'emplois décents et de création de revenus.

A travers ce programme centré sur le monde rural et sensible au genre et à la migration, il s'agira d'entreprendre des sessions de formations thématiques centrées sur la gestion des entreprises (Culture d'entreprise, Entreprenariat, marketing et technique de commercialisation...) et de mettre en place un dispositif d'appui aux initiatives économiques des jeunes touchés par le phénomène de migration.

Le projet créera des emplois décents pour les jeunes et les femmes en milieu rural et péri urbain et contribuera à freiner l'exode rural et la migration. Par rapport aux moyens matériels et humains qui seront déployés dans les zones d'intervention, le projet vise d'une part à contenir la migration vers les centres urbains notamment la capitale Dakar qui a reçu en 2010 déjà, plus de 35,5% des migrants (avec en majorité 22,8% de Thiès, 13,8% de Ziguinchor, et 13,5% de Kaolack). Il vise d'autre part à fixer les populations jeunes dans leur terroir d'origine à travers la promotion d'activités génératrices de revenus.

#### **2.6.2. Bénéficiaires**

Les bénéficiaires directes du Programme conjoint sont des jeunes demandeurs d'emploi (hommes et femmes, diplômés ou non) âgés de 18 à 35 ans. Le programme touchera au moins 30 000 bénéficiaires directs pendant les trois ans d'exécution.

#### **2.6.3. Zones d'intervention**

Ce programme conjoint va intervenir sur tout le territoire national avec un accent mis dans les régions de Louga, St Louis, Diourbel, Matam, Kaffrine, Kaolack et Tambacounda. Le choix des zones prioritaires d'intervention répond de la nécessité de privilégier les régions dans lesquelles aucun programme en faveur de l'emploi des jeunes n'est mis en œuvre combiné au niveau de pauvreté.

Le choix des zones d'intervention du programme conjoint s'explique par l'existence de dynamiques et initiatives locales en matière d'emploi des jeunes en vue de complémentarité et/ou consolidation, mais aussi par l'importance des flux migratoires et par l'implication de partenaires locaux, notamment de collectivités locales, déjà fortement engagées sur la question de l'emploi des jeunes. Le choix de ces régions cibles n'empêche pas aux partenaires nationaux de disséminer les bonnes pratiques de ce Programme à des autres régions du pays, afin de couvrir la totalité du maillage territoriale nationale.

## 2.6.4. Durée du programme conjoint

Le programme s'étale sur une durée de trois (03) ans ~~deux (02) ans~~ : 2016- 20187.

## 2.6.5. Avantages comparatifs des agences

Les Agences du SNU se sont engagées suivant leurs avantages comparatifs respectifs en matière de promotion de l'emploi.



Le BIT, en tant qu'Agence leader, met au service du programme son expérience en fourniture d'appui technique en termes de promotion de l'emploi décent des jeunes et de la migration de main d'œuvre en se basant notamment sur un ensemble d'outils élaborés par ses équipes.

La base de données Accueil Emploi. Cette base facilite l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi et des migrants de retour en les incluant dans un système de placement national géré par les Services Publics pour l'Emploi (SPE) et offre un service d'accompagnement individualisé et des recommandations de formation. Elle permet de connaître les métiers en tension. Le Programme conjoint permettra un travail de suivi des conseillers en emploi de l'ANEJ et du SMO au Sénégal, la dynamisation des inscriptions, l'unification des autres bases de données autour d'Accueil Emploi et la régionalisation du travail d'exploitation et gestion de la base.

Le Manuel de l'Employabilité a été conçu comme un guide méthodologique pour répondre au besoin d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle. Il vise à renforcer les capacités en termes d'insertion des professionnels en charge de l'orientation des jeunes. Le manuel est conçu comme un outil de méthodologie (tome 1, « les outils ») et de mise en lien (tome 2 « le répertoire ») au service des professionnels en contact avec les jeunes.

L'approche Haute Intensité de la Main d'Œuvre (HIMO). Cette approche est une stratégie développée par le BIT pour promouvoir la création massive d'emploi dans la construction des infrastructures. Le principe est d'utiliser davantage de main d'œuvre que d'équipement. Le Programme conjoint exploitera cette approche comme stratégie d'insertion professionnelle des jeunes au niveau local.

La promotion des emplois verts. Des rapports tels qu'intitulé « Migration, environnement et développement local : Analyse des potentialités de création d'emplois verts dans les régions de Kolda, Matam et Saint Louis » ont été travaillés visant à établir les bases du dialogue sur la problématique. Le travail de promotion d'opportunités d'emplois verts et décents dans les zones de bassins migratoires continuera. Des modèles de construction moins consommateur d'énergie, qui soit intensif en main d'œuvre et centré sur les matériaux locaux et les techniques de l'éco construction seront proposés à la lumière de l'expérience.

Guides d'accompagnement et information pour les migrants. Le BIT a produit des guides qui systématisent les processus et donnent un large éventail d'informations pour les migrants et les structures d'accompagnement.

Les outils d'éducation financière. Pour l'éducation financière, le BIT comprend des actions visant à améliorer la capacité des individus à faire des choix et à prendre des décisions efficaces sur l'utilisation et la gestion de leur argent. Le BIT a élaboré des outils de sensibilisation (dépliants, audio, vidéos) et des outils de formation (Manuel du Formateur et Livret de l'Apprenant) pour former les migrants ouest-africains et leur famille à la finance familiale et à la finance spécifique à la migration.



L'UNCDF mettra au service du Programme conjoint son expertise dans le domaine de l'inclusion financière, de la décentralisation et du développement local. La mise en place d'un mécanisme de financement adapté et pérenne, l'appui aux collectivités locales et l'élargissement de l'accès des populations vulnérables et des micros, petites et moyennes entreprises aux services financiers est le cœur de métier de l'UNCDF. Plus particulièrement, l'UNCDF apportera son savoir-faire par rapport à la finance inclusive des jeunes acquis à travers son programme YouthStart.

Grace au dit programme, depuis 2010, presque 20,000 jeunes Sénégalais, ont accédés aux services financiers adaptés à leur besoin.

Dans le cadre du programme conjoint l'UNCDF s'engage pleinement à promouvoir l'accès aux services financiers pour les jeunes d'une manière durable. UNCDF met au service du programme son expérience en fourniture d'appui technique en termes de :

- Diagnostique dessiné par UNCDF afin d'identifier la demande et l'offre des services financiers adaptés aux jeunes et conformément les zones d'intervention du programmes, les services de formations offerts aux jeunes, les secteurs d'opportunités économiques pour les jeunes etc.
- Outils de formation pour les institutions financières pour développer, tester, et mettre en échelle des services financiers adaptés aux besoins des jeunes y compris des échanges avec des institutions d'autres pays expérimentées dans le domaine du financement des jeunes
- Mécanismes de financement pour les institutions financières pour développer, tester et mettre en échelle des produits financiers durables, responsables et adaptés aux besoins des jeunes
- Modules d'éducation financière adaptés aux besoins des jeunes dans les différentes zones d'intervention du programme

En outre, UNCDF apportera ses compétences plus globales d'une part en matière d'inclusion financière et d'autre part en matière de financement du développement local.



L'UNDP mettra à la disposition du Programme l'assistance technique pour le renforcement des dynamiques économiques et sociales des territoires et son expérience en la mise en œuvre de la composante « insertion socio-professionnelle » dans le projet financé par la coopération luxembourgeoise *SEN/024 - Programme d'Appui à la Mise en Œuvre de la Réforme de l'ETFP, avec Concentration dans les Régions nord du Sénégal (Louga, Saint-Louis, Matam)*.



L'UNIDO mettra au service du Programme conjoint son approche de *clusters* autour des secteurs critiques pour l'emploi. Mais également ses apprentissages sur l'analyse de créneaux, le travail à la chaîne de valeur, ou les études des outils et technologies de transformation les plus appropriés. La méthodologie de *clusters* est développée avec une approche territoriale similaire à celle proposée par le Programme Conjoint. À cet effet, l'ONUDI a déjà mis en place des cadres de concertation locaux, pour mieux travailler l'analyse de la chaîne de valeur. Ils disposent des informations utiles pour tout type d'investisseurs. Par conséquent, l'UNIDO pourra renforcer les Centres d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle au niveau de l'adaptation de la formation aux demandes, besoins et opportunités des régions. La capitalisation des expériences à Louga sur les modèles de gestion en Partenariat Public Privé (PPP) sera un apport important pour le Programme,



À partir de son expérience sous régionale, l'UNESCO contribuera au développement de la concertation locale et de la mise en œuvre de plateformes régionales de services par sa réflexion sur les nouvelles politiques d'éducation et de formation et par la capitalisation d'expériences et échanges entre pays.

L'UNESCO apportera également son expertise sur l'accès aux dispositifs d'EFTP et leur réforme afin d'améliorer la qualité et la transition de l'école au travail, entre autres à partir de son apprentissage régional sur les Unités Mobiles de Formation, le renforcement de la synergie entre l'EFTP et l'alphabétisation qualifiante, l'appui aux systèmes d'informations statistiques et l'approche sectorielle. Finalement, l'UNESCO pourra mettre à disposition du Programme conjoint une méthodologie développée pour améliorer la reconnaissance des compétences acquises en dehors du système formel, à travers le développement des cadres de certifications. L'UNESCO dispose également d'une plateforme d'expertise sur l'EFTP au sein du Pôle de Dakar de l'IIPE.



Finalement, l'OIM apportera son savoir-faire sur la gestion de la migration et la valorisation de la diaspora sénégalaise, en facilitant l'investissement productif des migrants ainsi que l'insertion socioprofessionnelle des migrants de retour. Dans l'approche territoriale, l'OIM renforcera les capacités des collectivités locales en matière de gestion de la migration et à intégrer la migration dans leurs plans de développement. Elle travaillera pour l'unification des Systèmes d'information afin d'intégrer les outils informatiques complémentaires pour tenir en compte la variable de la migration de main d'œuvre.



L'avantage comparatif de la FAO dans la mise en œuvre du projet réside dans sa capacité à collaborer largement avec ses membres et partenaires pour assurer que toutes les parties prenantes sont effectivement impliquées dans le développement et la mise en œuvre du projet. La FAO dispose d'un personnel professionnel et pluridisciplinaire basé dans les bureaux décentralisés, notamment aux échelons national et régional avec l'appui des départements techniques au Siège de la FAO. La FAO dispose également de systèmes de gestion financière et administrative responsables pour assurer la gestion effective du projet. En outre, la FAO soutient les gouvernements pour la création d'un environnement politique plus propice aux besoins de la jeunesse rurale. Pour cela, la FAO aide d'abord les gouvernements dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets afin de soutenir efficacement les jeunes ruraux. Cette assistance aux politiques inclut, entre autres activités, la cartographie et l'analyse des politiques existantes, l'identification des lacunes en matière de politiques, et la formulation de recommandations politiques. Une attention particulière est accordée à la promotion de la cohérence entre les politiques pertinentes, dans la mesure où ces complémentarités sont cruciales pour arriver à réduire la pauvreté de manière durable. En appui à ses activités d'assistance aux politiques, la FAO aide également les gouvernements à développer leurs capacités à mettre en œuvre et surveiller les politiques, stratégies et programmes concernés. Ces activités de développement des capacités contribuent à assurer que les politiques formulées pour améliorer les opportunités d'emplois des jeunes ruraux, atteignent effectivement leurs objectifs<sup>2</sup>.



L'UNFPA travaille avec les structures compétentes décentralisées notamment les Centres Conseils Adolescents et Jeunes (CCA), les Organisations de la Société Civile, les Centres Régionaux d'Enseignement Technique Féminin (CRETFF), afin qu'elles aient les capacités pour fournir des services appropriés de renforcement de capacités des adolescent(e)s et jeunes (Produit 03 de son Programme Pays 2012-2016). À ce propos, les principales actions de l'UNFPA pour renforcer les

<sup>2</sup> Voir également : <http://www.fao.org/docrep/018/i2976e/i2976e.pdf>



capacités de formation et faciliter l'insertion sociale et professionnelle des adolescents et jeunes, en particulier ceux issus de milieux défavorisés sont :

(a) Poursuivre le programme de renforcement des capacités des adolescent(e)s/jeunes, en collaboration avec les Centres Régionaux d'Enseignement Technique Féminin (CRETf), et promouvoir le développement d'un partenariat favorable à leur insertion socioprofessionnelle. Un Manuel de formation aux compétences de vie courante (CVC), pour servir de support aux animations des éducateurs pairs et un Guide méthodologique qui prolonge le manuel et décrit tous les aspects liés à la formation et à la documentation ont été conçus.

(b) Promouvoir le développement et le leadership de la jeunesse en partenariat avec les CCA et secteur associatif. En partenariat avec les ministères en charge de la jeunesse et l'ASBEF, L'UNFPA est en train de finaliser un Manuel de formation en santé sexuelle et reproductive intégrant le leadership jeune pour animer les sessions de formation des jeunes.

## **IV. CADRE DE RESULTATS**

Le programme conjoint s'appuie sur la chaîne des résultats suivante :

**Impact : Le taux d'emploi des jeunes est accru au service de la croissance et de l'émergence économique.**

**Effet 1 : Le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes est rationalisé et optimisé.**

### **Produit 1.1.**

**Produit 1.1.** Le leadership de l'Agence dans le domaine de la promotion de l'emploi est confirmé

Activité 1.1.1. Diagnostic approfondi de la gouvernance de l'emploi.

Activité 1.1.2. Plaidoyer pour la mise en œuvre des recommandations.

**Produit 1.2.** Les modalités d'une meilleure viabilité financière de l'Agence sont établies ;

Activité 1.2.1. Réalisation d'une étude sur la viabilité financière de l'ANPEJ et d'un plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du mécanisme retenu

Activité 1.2.2. Organisation d'un atelier de validation d'un mécanisme de pérennisation de l'ANPEJ

**Produit 1.3.** Un guichet unique d'insertion professionnelle des jeunes est mis en place au niveau de disponible à l'ANPEJ.

Activité 1.3.1. Plaidoyer pour l'adoption d'un texte sur le guichet unique

Activité 1.3.2. Réalisation d'une étude sur le système d'information

Activité 1.3.3. Mise en place d'un système national d'information sur l'emploi des jeunes.

**Produit 1.4.** Les moyens d'action de l'ANPEJ sont renforcés.

Activité 1.4.1. Recrutement de personnel supplémentaire.

Activité 1.4.2. Appui à la création d'antennes régionales.

Activité 1.4.3. Appui à l'acquisition de moyens logistiques (y compris pour les antennes).

---

**Effet 2 : La cartographie des métiers utiles dans le cadre de la mise en œuvre du PSE est réalisée.**

**Produit 2.1.** Des études portant sur des opportunités d'emplois en lien avec le PSE sont menées.

Activité 2.1.1. Réalisation de la revue des projets du PSE

Activité 2.1.2. Réalisation d'une étude pour l'identification des profils adéquats

**Produit 2.2.** Les métiers utiles à la mise en œuvre du PSE sont cartographiés



Activité 2.2.1. Appui à la réalisation de la cartographie régionale des métiers

Activité 2.2.2. Réalisation du ROAME

**Effet 3 : Le développement des compétences est promu à travers des programmes de renforcement de l'employabilité des jeunes.**

**Produit 3.1.** Un centre national de formation et de promotion à l'auto-emploi est mis en place.

Activité 3.1. 1. Construction et équipement d'un centre de formation à l'auto emploi.

Activité 3.1.2. Création d'un réseau des jeunes entrepreneurs issus du centre.

**Produit 3.2.** L'employabilité des jeunes est renforcée dans les régions d'intervention.

Activité 3.2.1. Elaboration de modules de formation en rapport avec le répertoire des métiers.

Activité 3.2.2. Mise en place d'un réseau de trois incubateurs.

Activité 3.2.3. Formation des formateurs

Activité 3.2.4. Appui à la démultiplication de la formation au profit de 1 500 jeunes (hommes/femmes).

**Effet 4 : un dispositif de promotion de l'emploi rural est mis en place.**

**Produit 4.1.** De nouvelles opportunités d'emploi et de revenus durables sont créées pour les jeunes en milieu rural

Activité 4.1.1. Identification, information et sélection des jeunes entrepreneurs (hommes/femmes)

Activité 4.1.2. Formation pratique des jeunes (hommes/femmes) en création de micro entreprises rurales.

Activité 4.1.3. Appui à la formulation de projets au profit des jeunes entrepreneurs et constitution d'une banque de projets (hommes/femmes)

**Produit 4.2.** Le dispositif d'appui aux initiatives économiques de 10 000 jeunes touchés par le phénomène de la migration est renforcé.

Activité 4.2.1. Evaluation et renforcement du dispositif de financement.

Activité 4.2.2. Financement des projets des jeunes.

**Produit 4.3.** La productivité et les rendements sont améliorés.

Activité 4.3.1. Suivi technique de proximité des projets financés.

**Tableau 2 : Cadre de résultats**

<b>Effet du PNUAD :</b>																			
<b>Impact du programme conjoint : Le taux d'emploi décent des jeunes est accru et contribue à la croissance à l'émergence</b>																			
Produits du programme conjoint	Organismes des Nations Unies participants <sup>3</sup>					Partenaire d'exécution	Activités indicatives pour chaque extrant	Allocation des ressources et calendrier indicatif*											
	BIT	FAO	OIM	ONUDI	PNUD			UNCDF	UNESCO	UNFPA	2015	2016	2017						
													Total						
<b>Effet 1 : Le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes est rationalisé et optimisé</b>																			
<b>Produit 1.1</b>																			
Le positionnement institutionnel de l'Agence est révisé	✓				✓				ANPEJ					0	10 000	0			10 000
	✓				✓				ANPEJ					0	5 000	0			5 000
<b>Produit 1.2. Les modalités d'une meilleure viabilité financière de l'Agence sont établies</b>	✓				✓				ANPEJ					0	20 000	0			20 000
	✓				✓				ANPAJ					0	5 000	0			5 000

<sup>3</sup> Lorsque des programmes conjoints sont exécutés en ayant recours à la modalité de gestion de fonds « commune » (pooled), l'Agent de gestion est responsable de l'atteinte de tous les extrants partagés du programme conjoint. Toutefois, les organismes des Nations Unies participants qui ont un intérêt direct dans un extrant donné du programme conjoint, et qui pourrait être associé à l'Agent de gestion pendant la mise en œuvre, par exemple lors de revues et d'apports techniques convenus, sera aussi indiqué dans cette colonne.

Produit 1.3 Un guichet unique d'insertion professionnelle des jeunes est disponible à l'ANPEJ.	✓									ANPEJ	Activité 1.3.1. Plaidoyer pour l'adoption d'un texte sur le guichet unique	0	5 000	0	5 000
	✓			✓						ANPEJ	Activité 1.3.2. Réalisation d'une étude sur le système d'information	0	10 000	0	10 000
	✓									ANPEJ	Activité 1.3.3. Mise en place d'un système national d'information sur l'emploi des jeunes	0	100 000	50 000	150 000
Produit 1.4 Les moyens d'action de l'ANPEJ sont renforcés	✓			✓						ANPEJ	Activité 1.4.1. Recrutement de personnel supplémentaire	0	30 000	30 000	60 000
	✓			✓						ANPEJ	Activité 1.4.2. Appui à la création d'antennes régionales de l'ANPEJ	0	50 000	50 000	100 000
	✓			✓						ANPEJ	Activité 1.4.3. Appui à l'acquisition de moyens logistiques (y compris pour les antennes)	0	100 000	100 000	200 000

BIT		Dépenses du programme (plus staff agence)											
		Dépenses indirectes d'appui											
FAO		Dépenses du programme (plus staff agence)											
		Dépenses indirectes d'appui											
OIM		Dépenses du programme (plus staff agence)											
		Dépenses indirectes d'appui											
ONU/DI		Dépenses du programme (plus staff agence)											
		Dépenses indirectes d'appui											

	Dépenses indirectes d'appui								
PNUD	Dépenses du programme (plus staff agence)								
	Dépenses indirectes d'appui								
	Dépenses du programme (plus staff agence)								
UNCDF	Dépenses indirectes d'appui								
	Dépenses du programme (plus staff agence)								
UNESCO	Dépenses indirectes d'appui								
	Dépenses du programme (plus staff agence)								
UNFPA	Dépenses indirectes d'appui								
	Dépenses du programme (plus staff agence)								
<b>Sub-Total Effet 1</b>	Dépenses du programme								565 000
	Dépenses indirectes d'appui								

<b>Effet 2 : La cartographie des métiers utiles dans le cadre de la mise en œuvre du PSE est réalisée</b>										
Produit 2.1 Des études portant sur des opportunités d'emplois en lien avec le PSE sont menées	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	10 000
										0
										10 000
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	10 000
										0
										10 000

Produit 2.2 Les métiers utiles à la mise en œuvre du PSE sont cartographiés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Activité 2.2.1. Appui à la réalisation de la cartographie régionale des métiers	0	50 000	0	50 000
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Activité 2.2.2. Réalisation du ROAME	0	60 000	0	60 000

BIT	Dépenses du programme (plus staff agence)																								
	Dépenses indirectes d'appui																								
FAO	Dépenses du programme (plus staff agence)																								
	Dépenses indirectes d'appui																								
OIM	Dépenses du programme (plus staff agence)																								
	Dépenses indirectes d'appui																								
ONUJI	Dépenses du programme (plus staff agence)																								
	Dépenses indirectes d'appui																								
PNUD	Dépenses du programme (plus staff agence)																								
	Dépenses indirectes d'appui																								
UNCDF	Dépenses du programme (plus staff agence)																								
	Dépenses indirectes d'appui																								





d'intervention	v	v	v	v	v	v	v	Activité 3.2.4.Appui à la démultiplication de la formation au profit de 1 500 jeunes (hommes et femmes).	0	100 000	100 000	200 000
----------------	---	---	---	---	---	---	---	--	---	---------	---------	---------

BIT	Dépenses du programme (plus staff agence)											
	Dépenses indirectes d'appui											
FAO	Dépenses du programme (plus staff agence)											
	Dépenses indirectes d'appui											
OIM	Dépenses du programme (plus staff agence)											
	Dépenses indirectes d'appui											
ONU/DI	Dépenses du programme (plus staff agence)											
	Dépenses indirectes d'appui											
PNUD	Dépenses du programme (plus staff agence)											
	Dépenses indirectes d'appui											
UNCDF	Dépenses du programme (plus staff agence)											
	Dépenses indirectes d'appui											
UNESCO	Dépenses du programme (plus staff agence)											
	Dépenses indirectes d'appui											
UNFPA	Dépenses du programme (plus staff agence)											
	Dépenses indirectes d'appui											
<b>Sub-Total Effet 3</b>	<b>Dépenses du programme</b>											<b>1 635 000</b>



d'appui aux initiatives économiques de 15 00 jeunes (hommes et femmes) touchés par le phénomène de migration est mis en place.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Activité 4.2.2. Financement des projets des jeunes	0	1 000 000	500 000	1 500 000
Produit 4.3. La productivité et rendements sont améliorés	✓						✓		Activité 4.3.1. Suivi technique de proximité des projets financés	0	10 000	10 000	20 000
BIT	Dépenses du programme (plus staff agence)												
	Dépenses indirectes d'appui												
FAO	Dépenses du programme (plus staff agence)												
	Dépenses indirectes d'appui												
OIM	Dépenses du programme (plus staff agence)												
	Dépenses indirectes d'appui												
ONU DI	Dépenses du programme (plus staff agence)												
	Dépenses indirectes d'appui												
PNUD	Dépenses du programme (plus staff agence)												

	Dépenses indirectes d'appui								
UNCDF	Dépenses du programme (plus staff agence)								
	Dépenses indirectes d'appui								
UNESCO	Dépenses du programme (plus staff agence)								
	Dépenses indirectes d'appui								
UNFPA	Dépenses du programme (plus staff agence)								
	Dépenses indirectes d'appui								
<b>Sub-Total Effet 4</b>	<b>Dépenses du programme</b>								<b>1 670 000</b>
	<b>Dépenses indirectes d'appui</b>								

BIT	Dépenses du programme (plus staff agence)								
	Dépenses indirectes d'appui (7% + 1% en tant qu'Agence Administrative)								
FAO	Dépenses du programme (plus staff agence)								
	Dépenses indirectes d'appui								
OIM	Dépenses du programme (plus staff agence)								
	Dépenses indirectes d'appui								
ONUDI	Dépenses du programme (plus staff agence)								
	Dépenses indirectes d'appui								
PNUD	Dépenses du programme (plus staff agence)								
	Dépenses indirectes d'appui								

UNCDF	Dépenses du programme (plus staff agence)					
	Dépenses indirectes d'appui					
UNESCO	Dépenses du programme (plus staff agence)					
	Dépenses indirectes d'appui					
UNFPA	Dépenses du programme (plus staff agence)					
	Dépenses indirectes d'appui					
UNITÉ DE GESTION	Dépenses du programme					
	Dépenses indirectes d'appui					
Inflation	Inflation					
<b>Total Effets 1+2+3+4</b>	<b>Dépenses du programme</b>					
	<b>Dépenses indirectes d'appui</b>					
<b>TOTAL Effets 1 + 2 + 3 + 4= 4 000 000 USD</b>						

Ce cadre de résultat est décliné en PTA

**RESSOURCES BUDGETAIRES ECLATEES PAR AGENCES en dollars :**

Agences	Effet 1	Effet 2	Effet3	Effet4	Total
BIT	245.000	45.000	320.000	365.000	9755.000
FAO		15.000	165.000	350.000	530.000
OIM			305.000	100.000	405.000
ONUDI	155.000	55.000	265.000	380.000	830.000
PNUD	165.00	15.000	295.000	150.000	625.000



UNCDF			100000	300.000	400000
UNESCO			130.000		130.000
UNFPA			75.000	30.000	105.000
Total par effet	565.000	130 000	1635 000	1.670.000	4.000.000

CONTREPARTIE NATIONALE : 1.000 000 USD

Libellés	2016	2017	2018	TOTAL
Renforcement des Ressources Humaines de l'ANPEJ (Recrutement et formation)	100 000	150 000	100 000	350 000
Aménagement et Equipement des antennes régionales de l'ANPEJ	100 000	150 000	100 000	350 000
Acquisition et fonctionnement d'un Bus de l'Emploi (Bureau mobile)	150 000	150 000	0	300 000

## V. DISPOSITIF DE GESTION ET DE COORDINATION

Le programme conjoint sera sous la responsabilité première du Coordinateur résident conformément à la note d'orientation de la programmation conjointe du GNUD. Ainsi, au sein du SNU, sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi par le Comité des programmes/points focaux PNUAD.

Le programme conjoint est placé sous la responsabilité politique d'un comité de pilotage associant la coordination du SNU au Sénégal au Ministère en charge de la Jeunesse et de l'Emploi.

Les organisations des Nations Unies seront des agences d'exécution suivant leurs avantages comparatifs, tout en appuyant l'initiative nationale. Chaque Agence est responsable de l'exécution de sa part du budget ; mais l'exécution globale sera harmonisée à travers les planifications annuelle/trimestrielles qui préciseront les activités à exécuter et les budgets prévus pour chaque trimestre et pour chaque Agence.

La mise en œuvre du Programme conjoint est sous la responsabilité du comité technique conjoint (comprenant notamment les agences engagées et l'ANPEJ agissant au nom du Ministère chargé de l'Emploi des Jeunes).

Ce comité, bras technique du comité de pilotage est chargé :

- d'assurer la coordination technique de la mise en œuvre du PC ;
- de faire le suivi de la mise en œuvre ;
- de procéder à la mobilisation des ressources ;
- de partager les informations sur les résultats du PC.

Le comité technique s'appuie sur un coordonnateur du programme conjoint basé à l'ANPEJ et chargé des missions de gestion technique et administrative en rapport avec le BIT. Ce coordonnateur sera appuyé par une équipe de deux agents.

Bien que les effets ciblés par le programme soient communs, chaque Agence devra préciser les activités qu'elle va exécuter pour l'atteinte de ces effets et rechercher les synergies possibles à l'intérieur du groupe avec les autres agences ; cela signifie que certaines activités feront l'objet d'une exécution conjointe.

Le programme sera mis en œuvre à travers des plans de travail annuels (PTA) validés en Comité national de pilotage et signés entre le Programme Conjoint et le partenaire national d'exécution pour la réalisation d'activités et de résultats convenus, et soutenus par des lettres d'entente.

Dans les sites d'intervention, le programme s'appuiera sur les collectivités locales et les organisations communautaires de base dûment sélectionnés pour conduire les activités.

## **VI. Dispositif de gestion des fonds**

Des trois options en matière de gestion des fonds existants (gestion groupée, gestion parallèle, et gestion canalisée), le programme a retenu la gestion canalisée. Le coordonnateur du programme conjoint jouera la fonction d'Agent administratif chargé de gérer les fonds mobilisés de façon conjointe.

Pour l'établissement des rapports, chaque organisation du système des Nations Unies participante établira des rapports conformément à son règlement financier et à ses règles de gestion financière, ainsi qu'à ses directives opérationnelles. Les rapports seront communiqués au mécanisme de coordination du programme conjoint. Dans la mesure du possible, les modes de présentation des rapports doivent être harmonisés.

Le coordonnateur du programme établira des rapports explicatif, intérimaire et financier consolidés comprenant les rapports soumis par chaque organisation du système des Nations Unies participante et communiquera ces rapports consolidés à chaque donateur ayant contribué au compte du programme conjoint, en conformité avec le calendrier établi dans la Lettre d'accord.

## **VII. Suivi / évaluation et capitalisation du programme conjoint**

### **Suivi**

Le suivi du programme est de la responsabilité du comité technique comprenant toutes les parties prenantes techniques et financières, publiques et privées. Le comité s'appuie sur le coordonnateur du programme conjoint qui doit élaborer le rapport annuel d'activités du programme reflétant les progrès de son exécution technique et financière pour envoi à toutes les partenaires impliqués dans l'exécution du programme.

Le comité technique apprécie la direction et l'état d'avancement des opérations de terrain du programme à l'occasion de ses réunions, pour identifier les difficultés de mise en œuvre et ajuster les plans d'actions.

Le suivi du Programme sera basé sur les indicateurs de résultats mentionnés dans les plans de travail annuels du Programme. Un plan de suivi et évaluation déterminant les objectifs stratégiques, les modalités et procédures de suivi et évaluation du programme sera élaboré avec les partenaires à travers une approche participative.

Toutefois, les mécanismes de suivi et évaluation du programme seront articulés autour d'un dispositif de coordination qui permettra à toutes les parties prenantes de communiquer et de tirer de bons enseignements sur la mise en œuvre et les résultats du programme.

Des missions de terrain seront régulièrement organisées pour documenter la mise en œuvre des activités et faire le point des progrès réalisés en direction des produits et effets prévus, identifier les difficultés rencontrées et solutions envisagées, tirer les leçons et bonnes pratiques.

### **Evaluation**

Une évaluation indépendante à mi-parcours sera entreprise au milieu de la deuxième année de mise en œuvre. L'évaluation à mi-parcours déterminera les progrès en cours vers l'atteinte des produits du programme et identifiera au besoin, les corrections nécessaires.

Une évaluation finale du programme sera réalisée pour mesurer le degré d'atteinte des résultats prévus, tirer les enseignements, mesurer l'impact du programme et la durabilité de ses résultats. Cette évaluation devra également fournir des recommandations pour la pérennisation des acquis du programme et qui constitueront des orientations pertinentes pour les interventions futures.

## **Rapportage**

Rapports annuels : Des rapports d'activités annuels (technique et financier) seront établis pour examiner les performances et les contre-performances du programme en rapport avec le cadre logique, pour mettre en exergue les contraintes et difficultés rencontrées ainsi que les leçons apprises, et pour faire état du taux de réalisation des résultats en rapport avec le dispositif de suivi et du niveau d'exécution des dépenses. Ce rapport technique et financier est soumis au comité de pilotage et aux partenaires impliqués dans l'exécution du programme conjoint pour validation et commentaires. Egalement ce rapport d'activités annuel est distribué aux membres du comité technique, agences du gouvernement, SNU, et partenaires techniques et financiers intéressés

Rapports périodiques : Ces Rapports techniques de synthèse semestriels sont des documents détaillés soumis par la partie nationale responsable de la mise en œuvre des activités, couvrant les activités réalisées au cours d'un trimestre. Les rapports sont ensuite analysés et validés par le Comité de gestion à travers les rencontres trimestriels de planification.

Rapports financiers : Des rapports financiers trimestriels préparés par les structures chargées de la mise en œuvre du programme. Il sera procédé à la vérification des pièces justificatives des dépenses encourues par le programme, à l'exploitation des demandes de fonds trimestrielles par le biais du plan de travail annuel, du budget, des rapports financiers et des rapports d'activités et à l'instruction de ces demandes de fonds à l'adresse du SNU.

Rapport final du programme : Ce rapport doit faire ressortir les activités, les réalisations et apports du programme, les leçons apprises, les objectifs atteints, les risques encourus etc. Il doit mentionner les recommandations aptes à assurer la durabilité et la réplique des activités du programme. Tous ces documents de suivi et évaluation seront soumis au comité de pilotage et aux partenaires impliqués dans l'exécution du programme conjoint pour validation et commentaires. Finalement, le Programme appuiera la mise en place de mécanismes de documentation et de dissémination des bonnes pratiques et des leçons apprises.

## **Capitalisation**

La mise en œuvre du Programme s'inspirera des bonnes pratiques des projets et programmes de promotion de l'emploi déjà réalisés ou en cours d'exécution.

Les impacts du Programme seront capitalisés pour les expériences de lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes.

**Tableau 3 : Cadre de suivi du programme conjoint**

Résultats escomptés (Effets et produits)	Indicateurs	Moyens de vérification	Responsabilités	Risques et hypothèses	
<p><b>Effet 1 : Le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes est rationalisé et optimisé.</b></p>	Produit 1.2. Le positionnement institutionnel de l'Agence est révisé	Décret ancrant l'ANPEJ à la primature ou à la présidence	ANPEJ	<p>H : Volonté politique pour pérenniser l'ANPEJ</p> <p>R : Contraintes financières de l'Etat</p>	
	Produit 1.2. Les modalités d'une meilleure viabilité financière de l'Agence sont établies.	- Validation du plan de pérennisation de l'Agence	- Rapports de l'ANPEJ		
	Produit 1.3. Un guichet unique d'insertion professionnelle des jeunes est disponible à l'ANPEJ.	- Texte instituant le guichet unique - Fonctionnalité du guichet unique à l'ANPEJ - Existence d'une base de données unique sur l'emploi	- Journal officiel - Rapport de l'ANPEJ		ANPEJ
	Produit 1.4. Les moyens d'action de l'ANPEJ sont renforcés.	- Taux d'accroissement annuel du budget de l'ANPEJ - Accroissement des moyens humains - Accroissement des moyens logistiques - Evolution du nombre d'antennes de l'ANPEJ	- Rapport de l'ANPEJ		ANPEJ
<p><b>Effet 2 : La cartographie des métiers utiles dans le cadre de la mise en œuvre du PSE est réalisée.</b></p>	Produit 2.1. Des études portant sur des opportunités d'emplois en lien avec le PSE sont menées	- Rapport d'étude validé	ANPEJ	<p>H : Moyens mobilisés pour mener l'étude dans les 14 régions</p>	
	Produit 2.2. Les métiers utiles à la mise en œuvre du PSE sont cartographiés.	- Répertoire régional détaillé des métiers liés au PSE. disponible	Rapports de l'ANPEJ		ANPEJ

Effet 3 : le développement des compétences est promu à travers des programmes de renforcement de l'employabilité des jeunes.	Produit 3.1. Un centre national de formation et de promotion à l'auto-emploi est mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ouverture du centre au public</li> <li>-Fonctionnalité du centre</li> <li>-Nombre d'usagers du centre par mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PV de réception</li> <li>-Rapports de fonctionnement du centre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etat du Sénégal</li> <li>-ANPEJ</li> <li>-AGETIP</li> </ul>	H : engagement financier de l'Etat R : diversité des cibles (diplômés, illettrés)
	Produit 3.2. L'employabilité des jeunes est renforcée dans les régions d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pourcentage de jeunes demandeurs d'emploi formés dans les régions prioritaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapports de formation</li> <li>-Rapports annuels de l'ANPAJ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-ANPEJ</li> <li>-Prestataires</li> </ul>	
Effet 4 : un programme de promotion de l'emploi rural intégrant les variables migration, le genre et la réinsertion économique des jeunes est mis en place et réalisé.	Produit 4.1. De nouvelles opportunités d'emploi et de revenus durables sont créées pour les femmes et les jeunes en milieu rural.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de sessions de formation</li> <li>-Nombre de projets ruraux mis en place par les bénéficiaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapports de formation</li> <li>-Rapport internes de l'ANPEJ</li> <li>-Rapport d'évaluation de l'ANPEJ.</li> </ul>	ANPEJ	H : Volonté et adhésion des migrants R : complexité du genre
	Produit 4.2. Un dispositif d'appui aux initiatives économiques des jeunes touchés par le phénomène de migration est mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de migrants touchés</li> <li>-Nombre d'initiatives économiques des migrants réussies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapports ANPEJ</li> <li>-Rapports OIM</li> <li>-Rapports Ministère en charge de la migration.</li> </ul>	ANPEJ	
	Produit 4.3. La productivité et les rendements sont améliorés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de projets en difficulté relancés.</li> <li>-Taux de réussite des projets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapports ANPEJ</li> <li>-Rapports OIM</li> <li>-Rapports Ministère en charge de la migration.</li> </ul>	ANPEJ	



## VIII. CONTEXTE ET FONDEMENT LEGAL DES RELATIONS

Tableau 3: Fondement des relations

Organisme des Nations Unies participant	Accord(s)
BIT	Accord de siège du 9 février 1967
FAO	Accord de siège du 27 Avril 1977
OIM	Accord de siège du 22 décembre 1998
ONUDI	Accord du 07 octobre 1979, de création et d'installation de l'ONUDI au Sénégal « sous le couvert d'UNDP» et communication du 22 mai 2000 du statut de représentation pleine et entière de l'ONUDI, après les arrangements de coordination entre l'UNDP et l'ONUDI du 26 octobre 1996, complété par additif du 31 octobre 1998.
PNUD	Accord de siège du 4 juillet 1987
UNCDF	Accord de siège du 4 juillet 1987
UNESCO	Accord de siège du 19 Décembre 1969
UNFPA	Accord de siège du 4 juillet 1987